

# Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes

---

## Panorama départemental 03 - Allier

---

Avril 2021

## Préambule

---

En marge des travaux du schéma régional des carrières, la DREAL et la CERC ARA ont réalisé ce panorama de l'activité matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

Il vise à améliorer les connaissances sur l'activité des carrières et de recyclage des matériaux dans la région et à faciliter l'appropriation à l'échelle locale du scénario et des orientations portés par le schéma.

Décliné à l'échelle régionale et départementale, ce document présente ainsi de manière synthétique :

- Les principales caractéristiques des carrières
- L'évolution des capacités autorisées dans le temps
- Les volumes de matériaux extraits
- Une première approche de la répartition des capacités de production par zone d'enjeux
- Les ressources secondaires issues des déchets inertes du BTP

L'état des lieux des carrières est basé sur les autorisations en date de décembre 2020, et les dernières données de production sur l'année 2019.

Les travaux territoriaux réalisés pour élaborer le schéma régional des carrières ont permis de concevoir et de formaliser [une méthodologie d'analyse de ce type de données à l'échelle territoriale](#). Cette première version détaillée permet d'aiguiller le lecteur pour une compréhension approfondie de ce panorama.

Une déclinaison de ce panorama à l'échelle SCoT et une version simplifiée du guide méthodologique permettant de questionner ces données est actuellement à l'étude.





## Caractéristiques des carrières

### Sites d'extraction de matériaux

Rubrique ICPE	Nombre de sites
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA	
Carrières (ICPE 25-10-1)	56
Sans objet (ICPE 25-10-2)	1
Affouillement du sol (ICPE 25-10-3)	0
Halde et terril (ICPE 25-10-4)	0

**56**

Carrières d'extraction  
dans le département

**44**

en moyenne par département  
en AURA

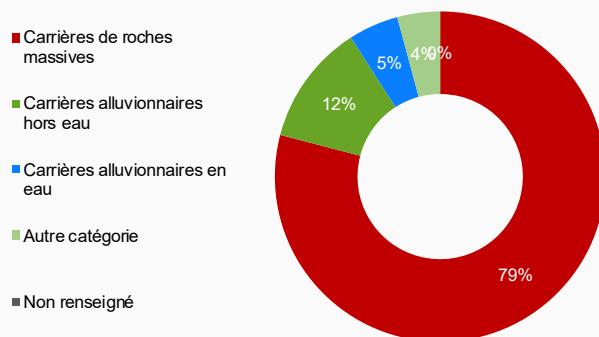
#### Carrières prises en compte :

Les carrières incluses dans le tableau de bord sont les sites ICPE 2510-1 en fonctionnement à la date d'export de la base de données des Installations Classées (déc.. 2020). Les sites ICPE 25-10-2, 3, 4 sont présentés à titre d'information dans le tableau de gauche. Ils ne seront plus évoqués dans les autres pages. Par ailleurs, les carrières non soumises à autorisation (ICPE 25-10-5, 25-10-6) ne rentrent pas dans le champ de ce document.

### Répartition des carrières par type

#### Répartition des capacités maximales autorisées par type de carrières

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA



**5%**

des capacités maximales  
autorisées pour des carrières  
alluvionnaires en eau

**14%**

en moyenne dans la région AURA

#### Type de carrières :

Le type de carrières renvoie à la substance extraite ainsi que le mode d'extraction.

Les carrières de roches massives exploitent des roches consolidées comme les calcaires, les grès, les granites, les gneiss, les schistes, les basaltes...

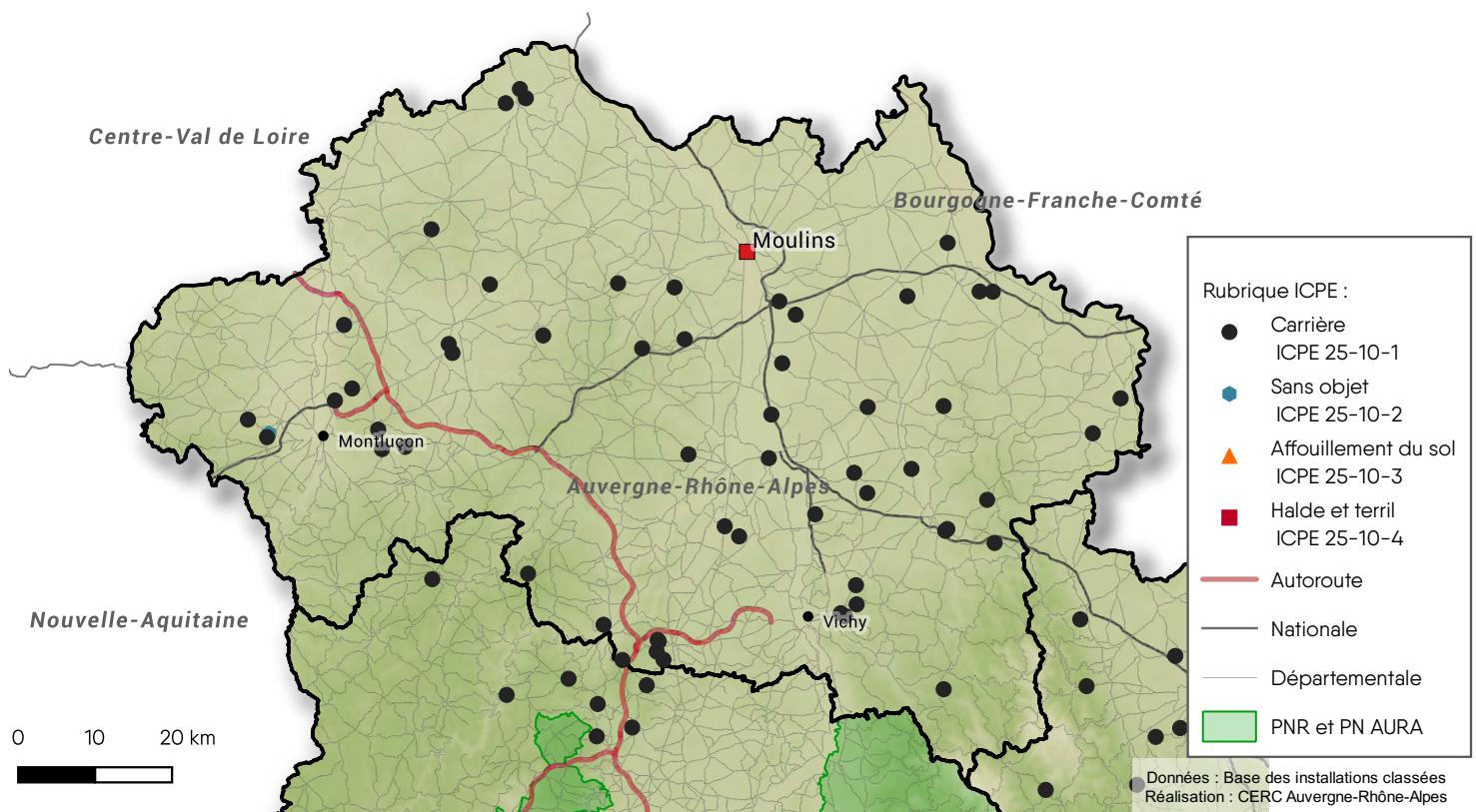
Les carrières alluvionnaires exploitent des roches meubles issues de l'accumulation d'éléments provenant de l'érosion, transportés et déposés par les cours d'eau ou glaciers. L'exploitation des matériaux alluvionnaires peut être réalisée en eau ou hors eau.

Les carrières classées en "Autre catégorie" correspondent à des carrières exploitant des pouzzolanes, une roche naturelle constituée par des scories (projections) volcaniques.

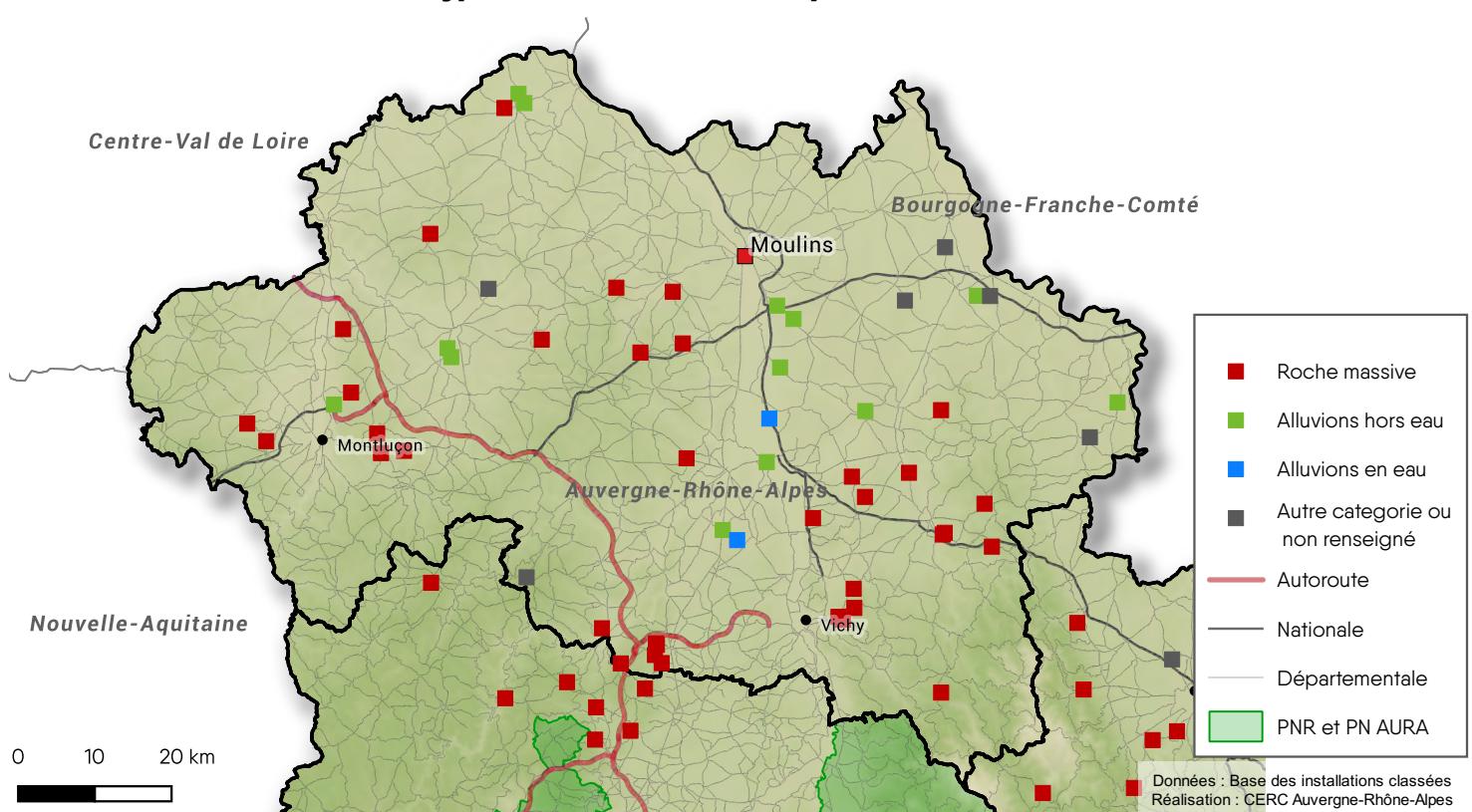
Type de carrières	Nombre de sites	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA		
Carrières de roches massives	35	10 334 kt/an
Alluvionnaires hors eau	13	1 551 kt/an
Alluvionnaires en eau	2	640 kt/an
Autre catégorie	6	547 kt/an
Non renseigné	0	0 kt/an
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>13 071 kt/an</b>



### Répartition des carrières sur le département 03



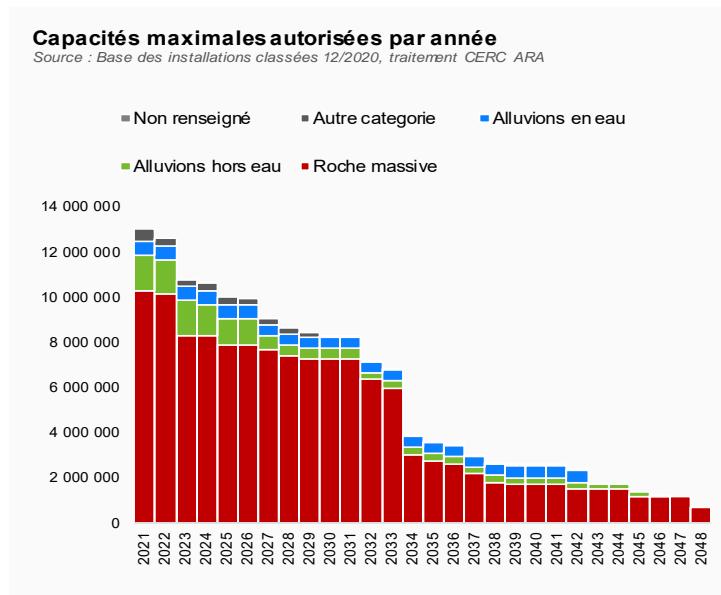
### Type de carrières sur le département 03





## Caractéristiques des carrières

### Evolution des capacités maximales autorisées par type de carrière



**640 kt**

des capacités maximales autorisées pour des carrières alluvionnaires en eau

**4%**

des capacités max. autorisées de ce type de carrières en AURA

### Carrières transportant autrement que par la route\*

Nombre de sites	
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA	
Par la navigation	0
Par le rail	2

**81%**

des matériaux extraits transportés par la route

**88%**

en moyenne dans la région AURA

### Carrières transportant par rail :

Commune	Filière d'usage principale
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA	
CUSSET	Usage BTP (granulats ou matériaux >80)
MEILLERS	Minéraux industriels

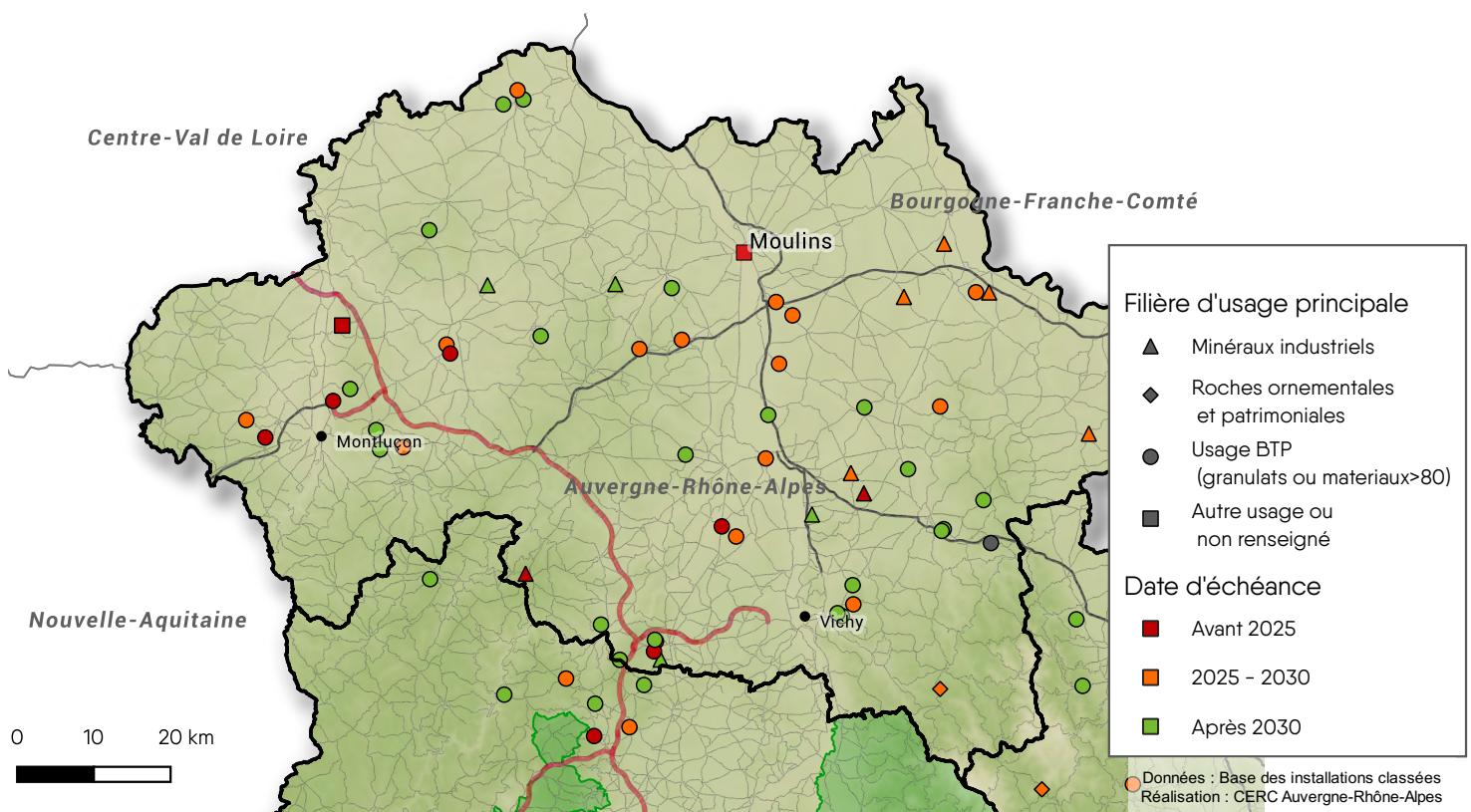
#### Mode de transport :

Mode de transport des matériaux indiqué dans l'enquête annuelle Carrière 2019 du Ministère de la Transition Ecologique.

\*D'autres modes de transport que la route, le rail ou la navigation peuvent être présents. En effet, l'enquête Carrière inclue une modalité « autre », pouvant correspondre à du transport par câble, tapis, convoyeurs, etc. qui ne sont pas présentés ici.



## Echéance Autorisation sur le département 03



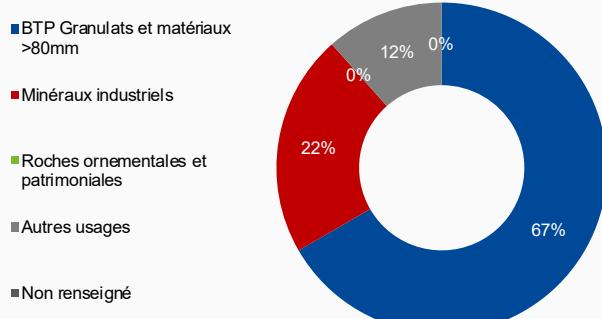


## Caractéristiques des carrières selon les filières de destination des matériaux extraits

### Répartition des carrières par filière d'usage

Répartition des capacités maximales autorisées par filière principale

Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA



**67%**

des capacités maximales autorisées pour des carrières à usage BTP

**78%**

en moyenne dans la région AURA

Filière d'usage principale	Nombre de site	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA		
BTP Granulats et matériaux >80mm	43	8 713 kt/an
Minéraux industriels	11	2 847 kt/an
Roches ornementales et patrimoniales	1	0 kt/an
Autres usages	1	1 511 kt/an
Non renseigné	0	0 kt/an
Total	56	13 071 kt/an

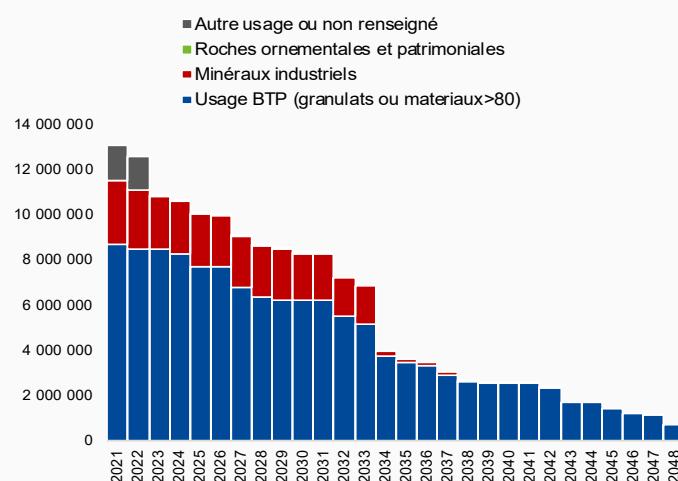
Carrières de minéraux industriels ou de roches ornementales pouvant aussi alimenter la filière BTP :

Minéraux industriels	1	250 kt/an
Roches ornementales et patrimoniales	0	0 kt/an

### Evolution des capacités maximales autorisées par filière principale

Capacités maximales autorisées par année

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA



**8 713 kt**

des capacités maximales autorisées pour des carrières à usage BTP en 2021

#### Filière d'utilisation des matériaux extraits de la carrière :

Ces filières sont principalement connues par les réponses apportées par les carriers dans l'enquête annuelle Carrière obligatoire du Ministère de la Transition Ecologique. Une carrière peut alimenter plusieurs filières. Dans ce cas là, une filière principale (recevant le tonnage extrait le plus élevé) a été définie.

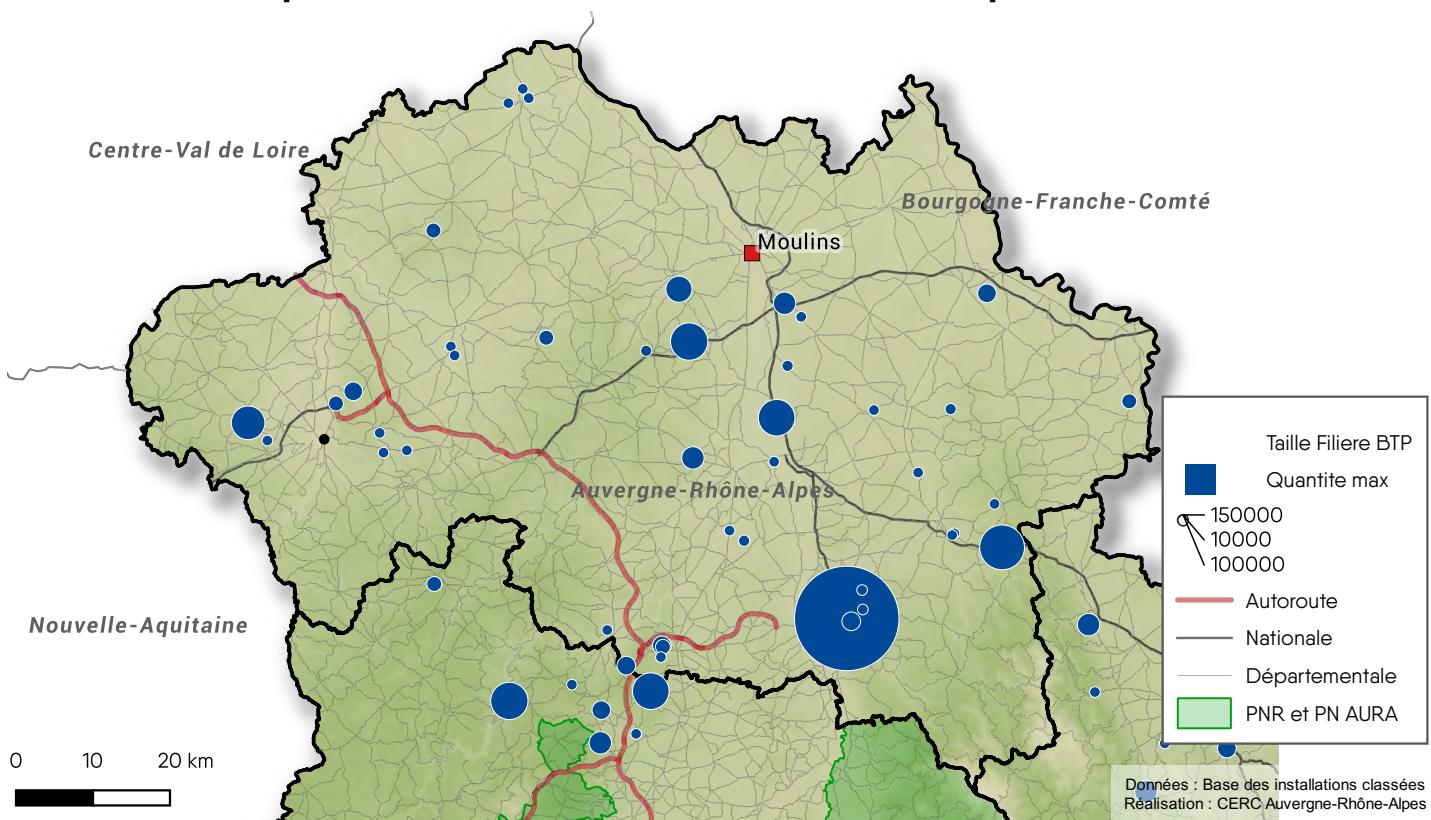
Les carrières pour lesquelles la filière d'usage principale n'a pas pu être définie (pas d'information dans l'enquête Carrière) ont été classées dans la modalité "Non renseigné".





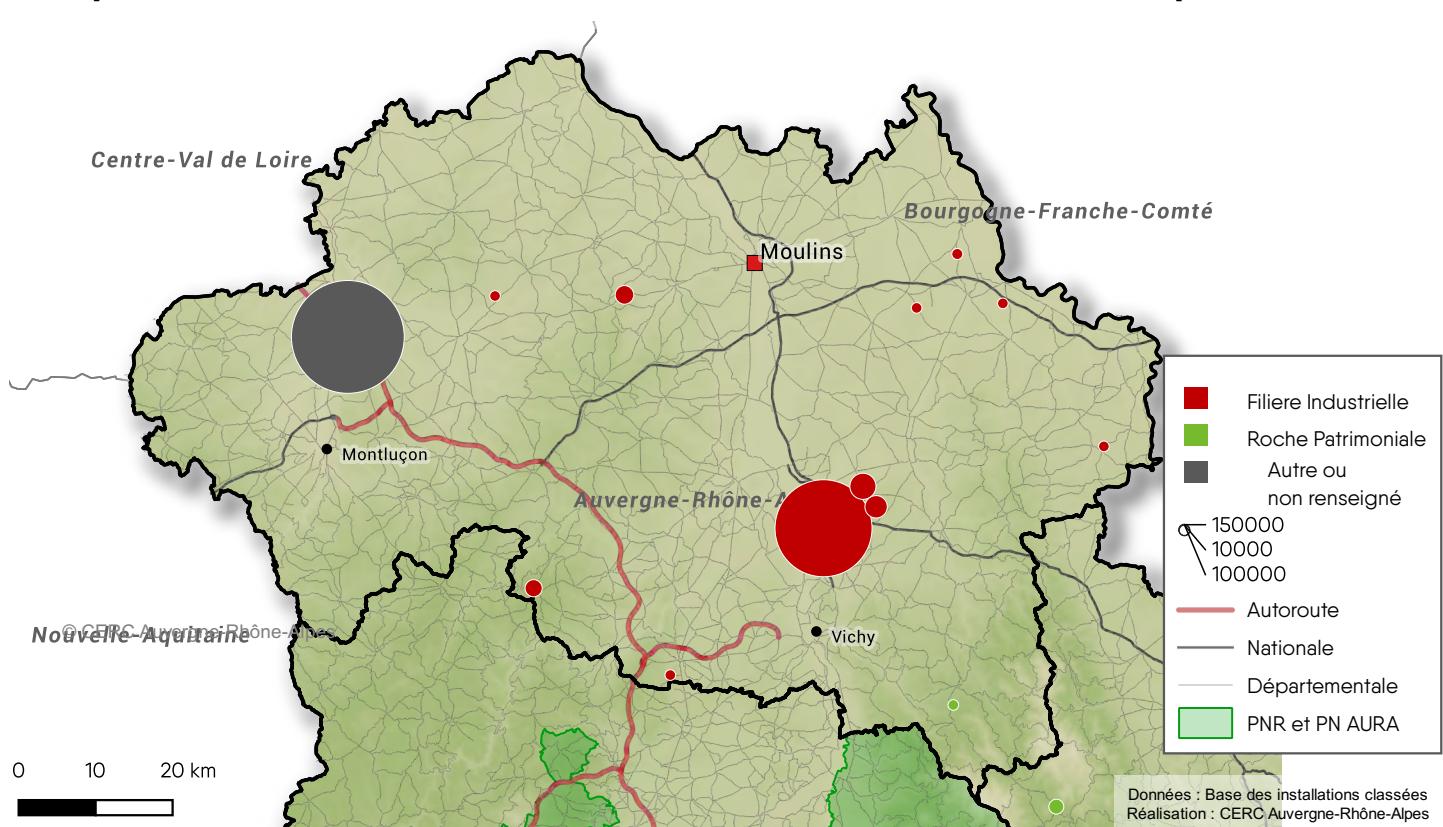
Filière BTP

### Capacité maximale autorisée - Filière BTP sur le département 03



Minéraux Industriels

### Capacité maximale autorisée - Filière industrielles et ornementales sur le département 03



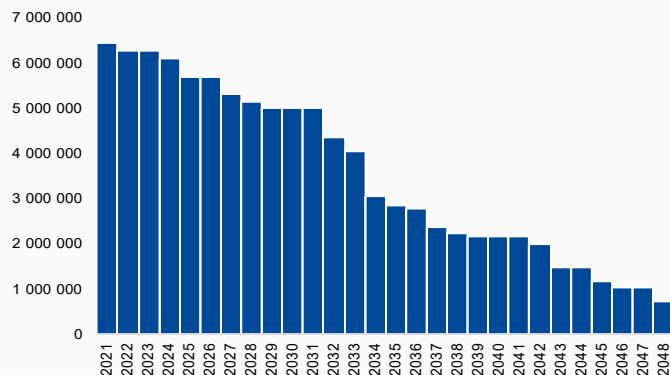


## Caractéristiques des carrières alimentant la filière BTP

### Evolution des capacités moyennes autorisées pour la filière BTP Granulats et matériaux >80mm

**Capacités moyennes autorisées par année - Filière BTP**

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA



**6 456 kt**

des capacités moyennes autorisées pour des carrières à usage BTP en 2021

**10%**

des capacités moy. autorisées pour la filière BTP en AURA

#### Capacité moyenne autorisée :

Capacité moyenne d'extraction par an indiquée dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation.

N'étant pas une information obligatoire, elle correspond à une indication du rythme moyen d'extraction par an en année normale. Cet indicateur permet d'estimer le volume extrait dans les prochaines années de manière plus réaliste que les quantités maximales autorisées. Si la capacité moyenne n'était pas connue, la capacité maximum a été utilisée

#### Précision méthodologique sur les cartes page suivante :

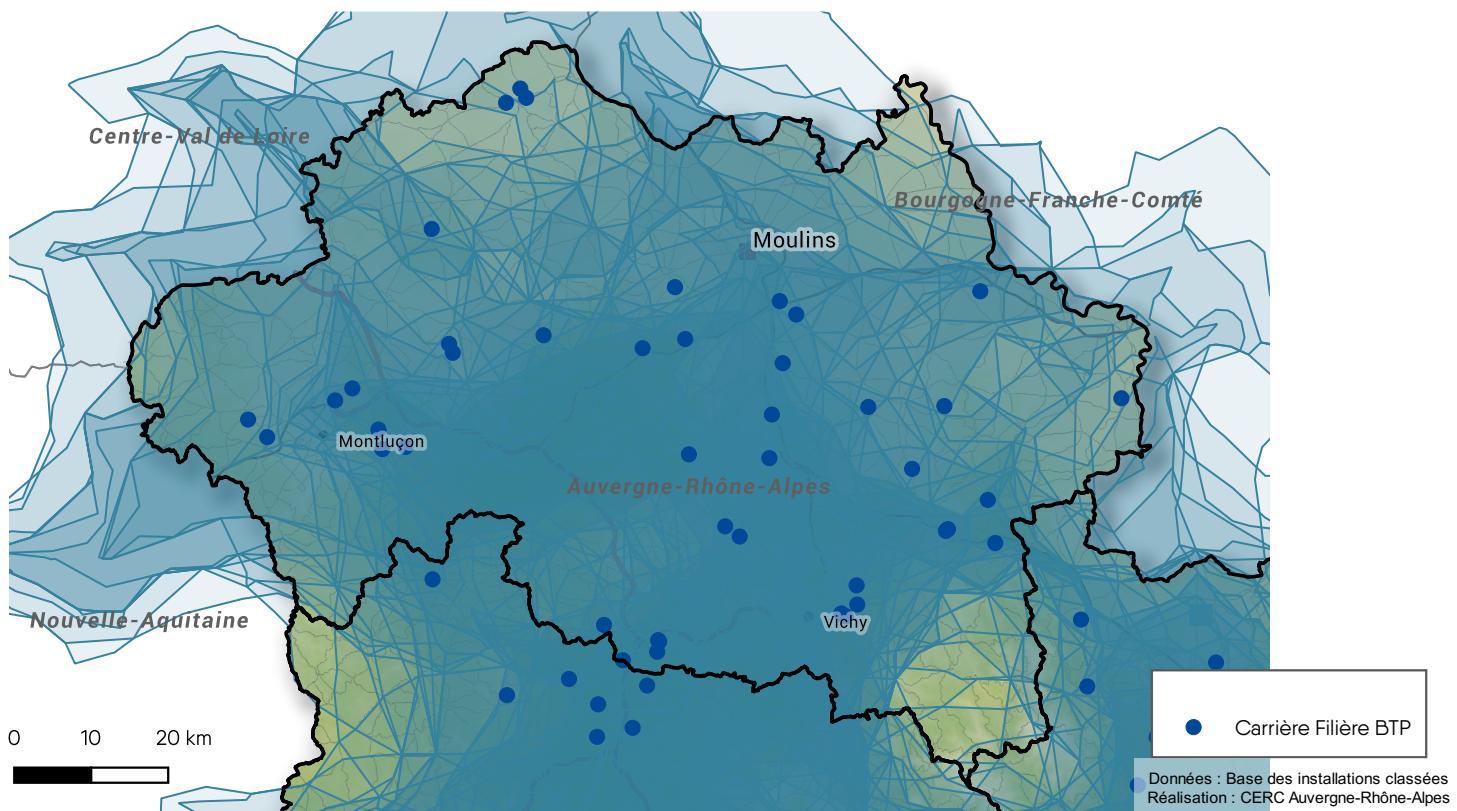
**Zones de chalandise :** La distance fixée est de 40 kilomètres si la carrière fait partie d'un grand pôle urbain et de 60 km ailleurs. Un coefficient de « coût » a été attribué à chaque tronçon, en fonction du type de route. La distance en kilomètre utilisée pour la zone de chalandise ne correspond ainsi pas à la distance réelle, mais à une distance pondérée par le type de voie, afin de prendre en compte les difficultés de livraison de matériaux lourds sur de petits axes routiers. Pour plus d'information, voir sur [datARA](#)

**Cartes de chaleur :** La capacité de chaque carrière granulats et matériaux >80 mm a été attribuée à un périmètre de 30 km à vol d'oiseau. Ces différentes zones ont ensuite été cumulées afin de créer des tâches de chaleur. Un point rouge dispose de forte capacité, un point clair non.

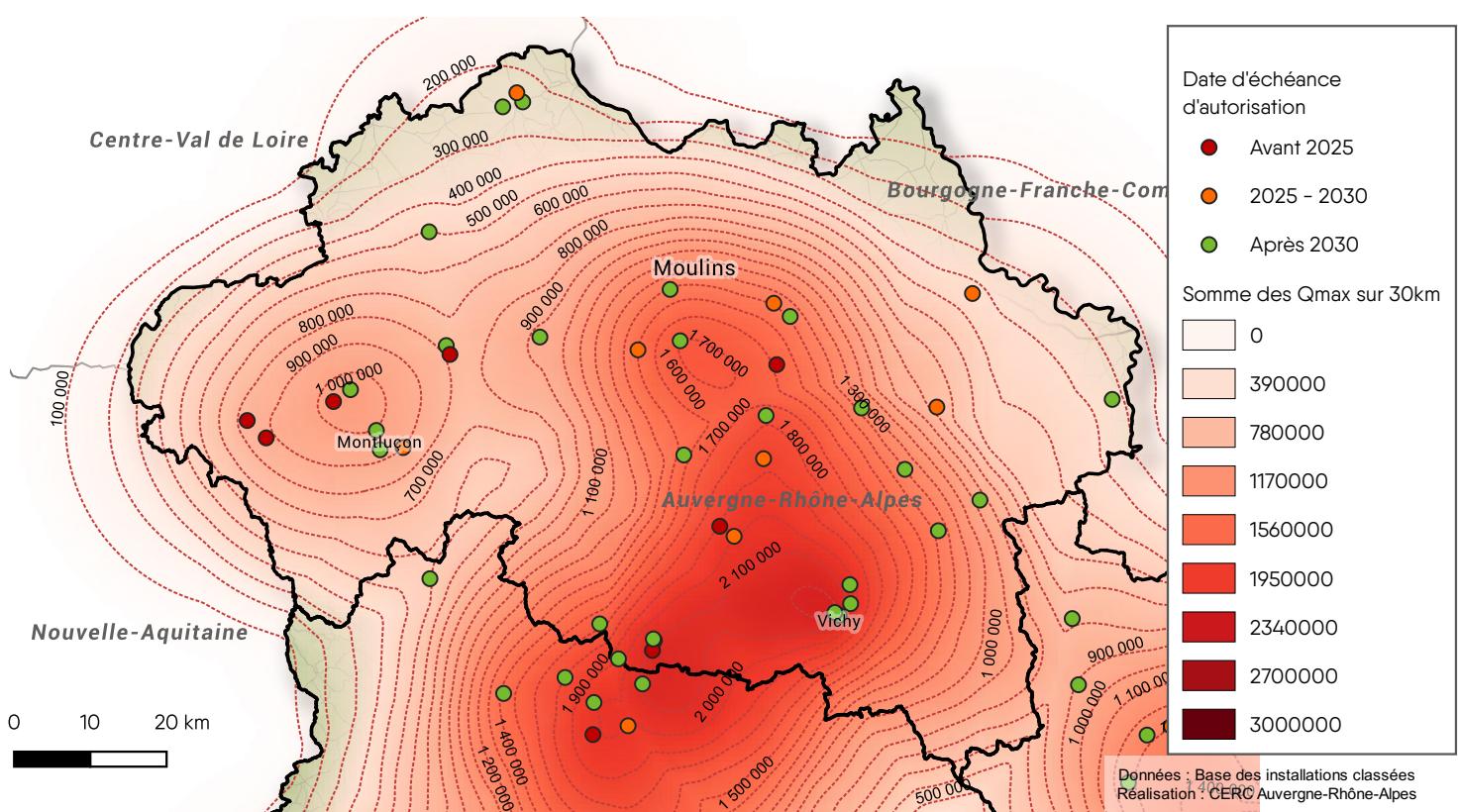




### Zone de chalandise des carrières à usage BTP - Département 03

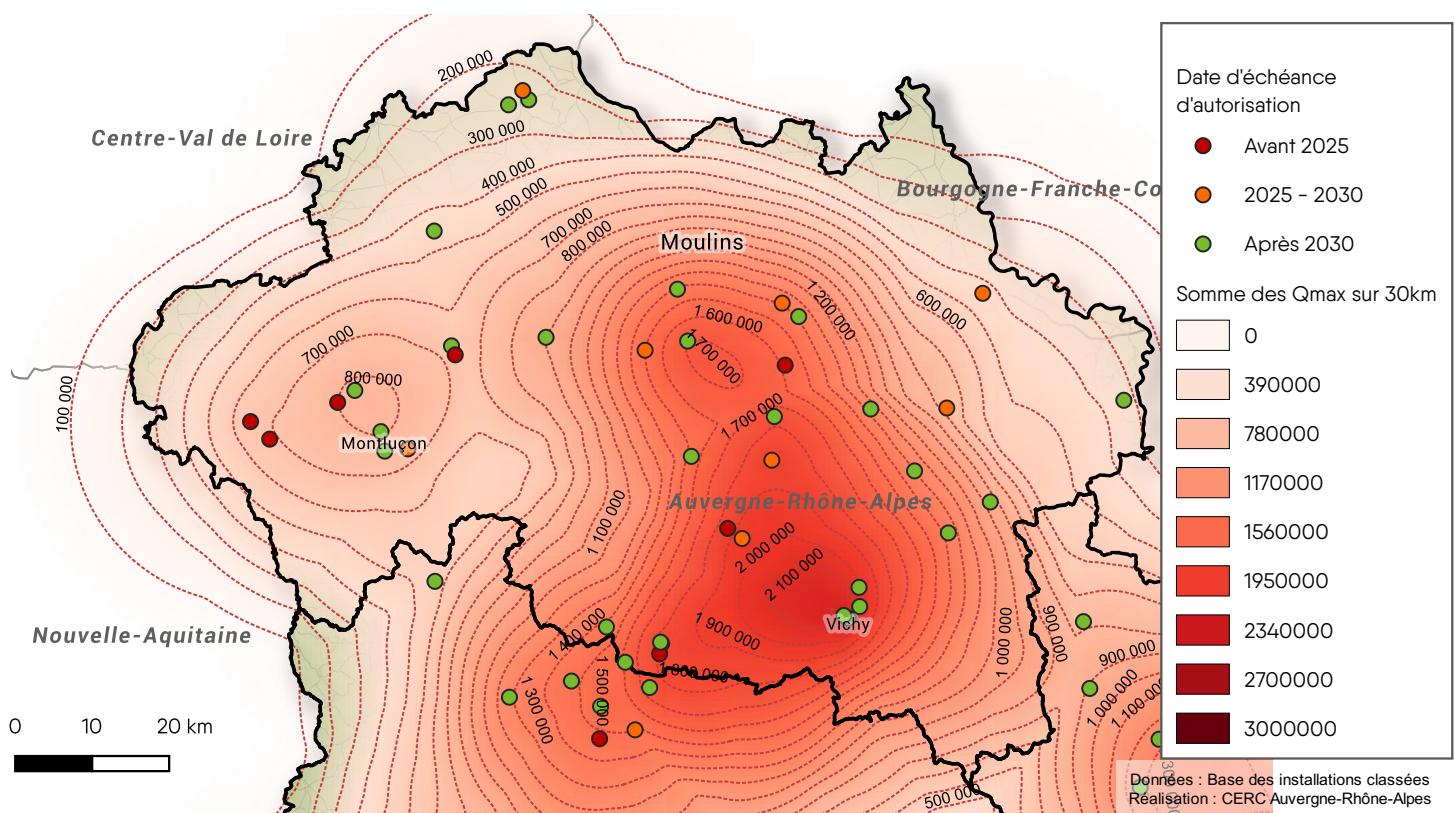


### Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2021 - Département 03

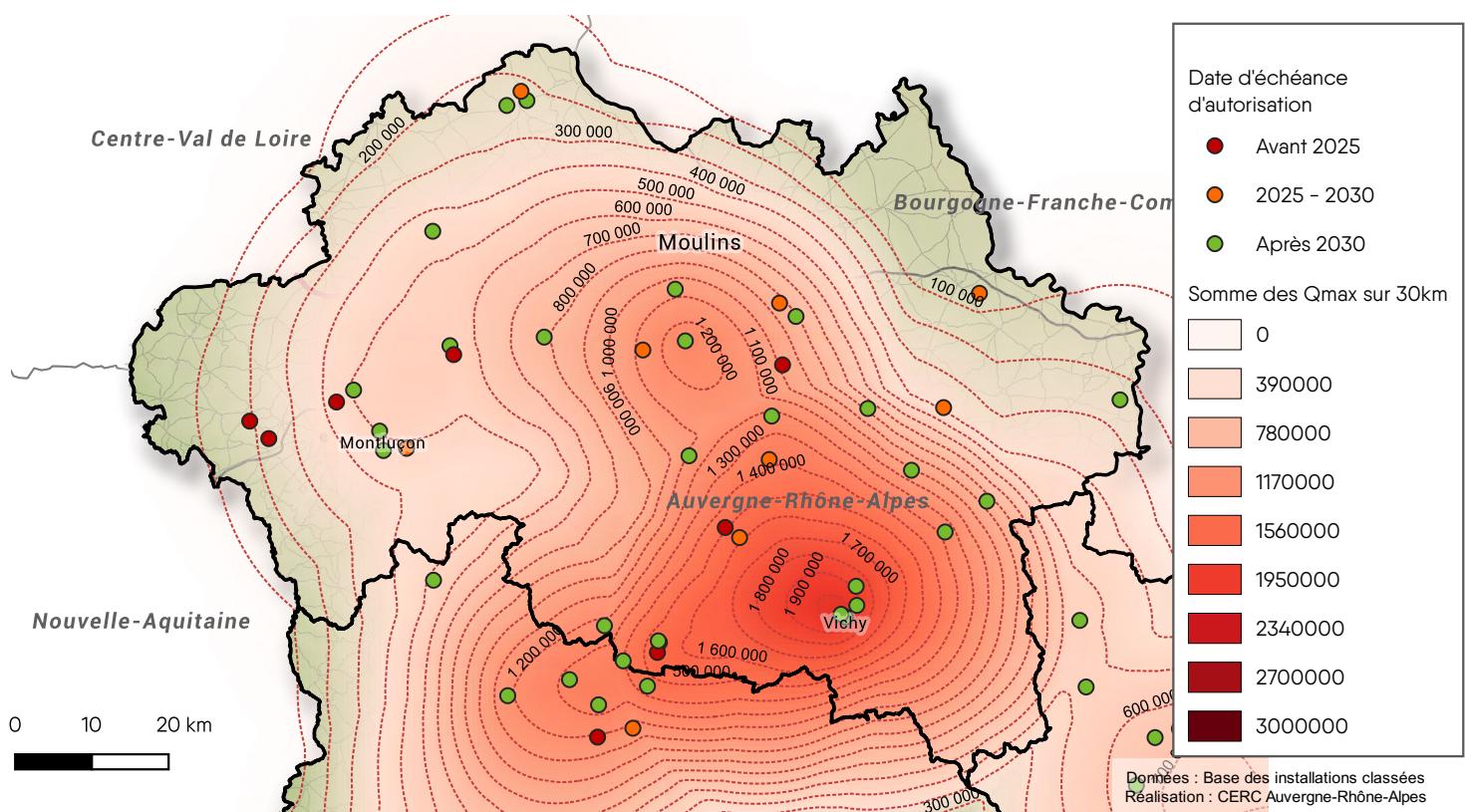




### Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2025 - Département 03



### Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2032 - Département 03

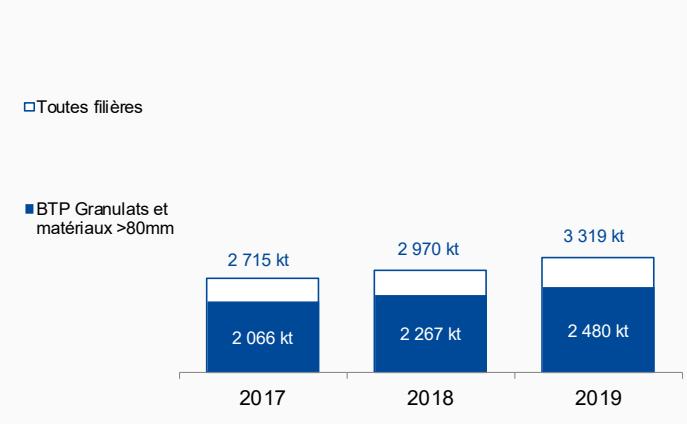




## Tonnage de matériaux primaires extraits

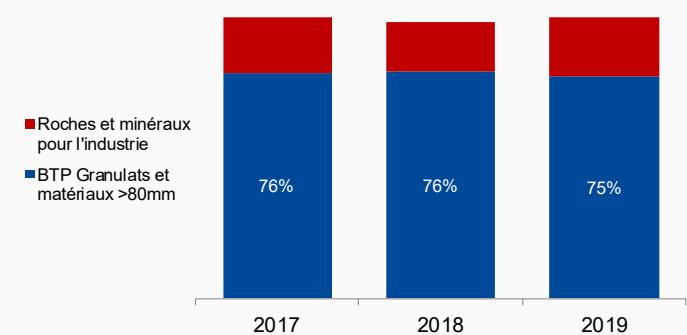
### Matériaux extraits de 2017 à 2019

**Tonnage de matériaux extraits**  
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA



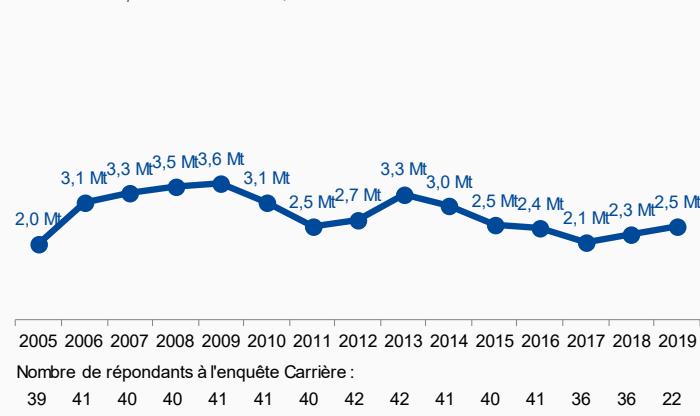
**Répartition des tonnages par filière de destination des matériaux extraits**

Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA



### Historique de production des carrières - Filière principale BTP

**Historique des tonnages de matériaux extraits - Filière BTP**  
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA



**3 319 kt**

de matériaux extraits  
en 2019

**Dont ≈ 40kt/an**

provenant de carrières à vocation  
industrielles ou ornementales  
destiné au BTP

**75%**

des matériaux extraits  
à destination de la filière  
BTP en 2020

**84%**

en moyenne dans la région AURA

**2,8 Mt**

des matériaux extraits  
en moyenne entre  
2005 et 2019

**Tonnage de matériaux extraits :** provenant de l'enquête annuelle Carrière. Les carriers renseignent à cette occasion les différentes filières de destination des matériaux extraits. A noter que les carrières n'ayant pas répondu une année à l'enquête Carrière n'ont pas été estimées.

**Historique de production :** Historique des données de production des carrières, provenant de l'enquête annuelle Carrière menée par l'Unicem jusqu'en 2016. Les carrières n'ayant pas répondu une année n'ont pas été estimées.

Les données des filières représentant moins de 5 répondants ne sont pas présentées afin de respecter la confidentialité des informations.





## Flux de matériaux et besoin estimé du territoire pour la filière BTP

### Importations et exportations départementales - Filière BTP

Indicateurs calculés sur la moyenne 2017 à 2019\*

Type de flux	Volume
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA	
Exportations vers...	391 kt
des départements de la région	88 kt
des départements limitrophes	148 kt
d'autres départements	154 kt
la France entière	0 kt
l'étranger	0 kt
Importations provenant...	76 kt
d'autres départements de la région	0 kt
des départements limitrophes	70 kt
d'autres départements	6 kt
l'étranger	non connu

**391 kt/an**

de matériaux exportés  
dans d'autres départements / pays

**76 kt/an**

de matériaux importés  
depuis d'autres départements

### Besoin estimé du département en matériaux pour la filière BTP

Type de flux	Moyenne 2017-2019
Source : MTE enquête annuelle carrières, INSEE, traitement CERC ARA	
Population départementale	0,34 millions
Besoin annuel du territoire	1,9 Mt
Ratio t/hab/an	5,7 t/an/hab

**5,7 t/an/hab**

ont été utilisés en moyenne  
de 2017 à 2019

**4,3 t/an/hab**

en moyenne dans la région AURA

\*Importation provenant d'autres régions calculée  
sur la moyenne 2017-2018 (données 2019 à venir)

**Besoin estimé du département en matériaux pour la filière BTP :**

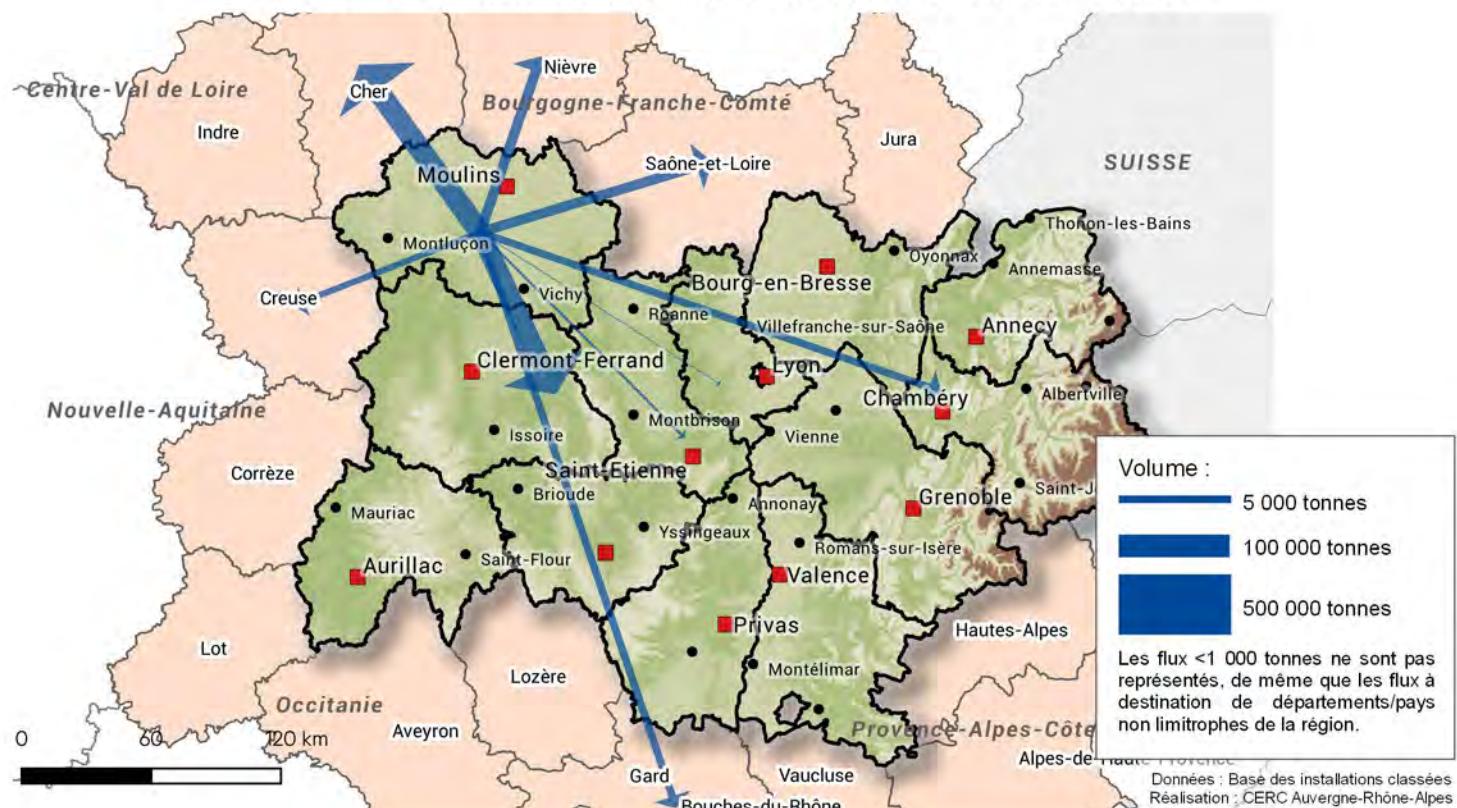
Ce besoin théorique est égal à : [ l'extraction sur le département + les importations - les exportations ] / la population.

Ce besoin a été calculé sur la moyenne des indicateurs 2017 - 2019. Il s'agit d'un ordre de grandeur et peut être affiné à l'occasion de la réalisation d'un diagnostic d'approvisionnement territorial (voir le [guide méthodologique](#))

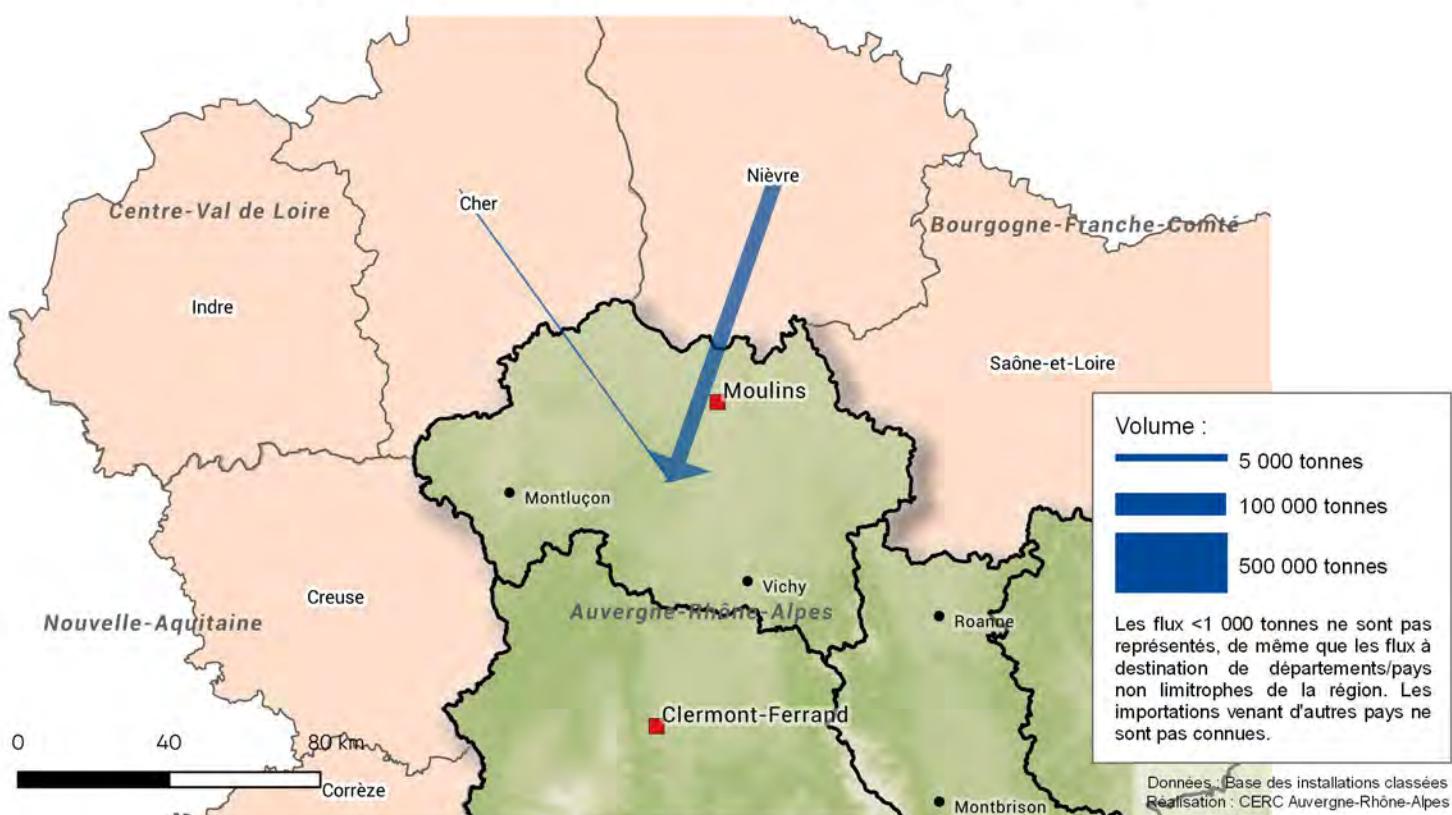




### Exportation de matériaux à usage BTP depuis le département 03



### Importation dans le département 03 de matériaux à usage BTP





## Carrières BTP potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité environnementale

### Répartition des carrières de la filière BTP potentiellement en zone d'enjeux

Zones d'enjeux	Nombre de sites potentiels	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA		
Majeur	4	725 kt/an
Réhibitoire	0	0 kt/an
Pas d'enjeu majeur ou réhibitoire	39	7 988 kt/an
Non renseigné	0	0 kt/an
Total	43	8 713 kt/an

**0%**

des capacités maximales potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité réhibitoire

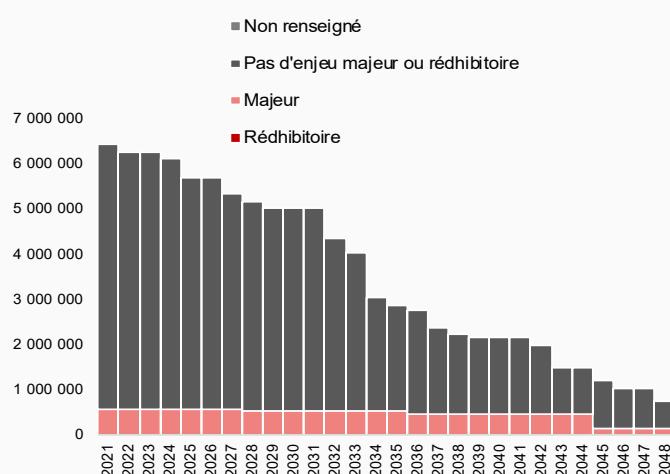
**2%**

en moyenne dans la région AURA

### Evolution des capacités moyennes - Filière BTP en fonction des enjeux potentiels

#### Capacités moyennes autorisées par année - Filière BTP

Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA



**0 kt**

des capacités moyennes potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité réhibitoire en 2021

L'identification des sites susceptibles d'impacter un enjeu majeur est réalisée de façon forfaitaire. Elle constitue une première approche sur la sensibilité potentielle du territoire aux interactions carrières/enjeux identifiés par le SRC. L'appréciation des enjeux effectivement présents se fait à l'échelle de chaque site.

Zones d'enjeux Majeur ou Réhibitoire :

L'activité d'extraction des carrières est en interaction forte avec différents enjeux environnementaux, paysagers, agricoles ou patrimoniaux. Ces enjeux ont été identifiés par le SRC Auvergne-Rhône-Alpes, afin de connaître le niveau de protection souhaité et l'impact potentiel de ces exigences sur les autorisations préfectorales de création ou de renouvellement de carrières :

Sensibilité réhibitoire : interdiction stricte de portée générale imposée par la réglementation de portée nationale ou particulière en vigueur ou bien impossibilité de fait liée à l'occupation ou la propriété du sol est manifestement incompatible avec l'exploitation d'un gisement. L'orientation régionale n°6 du schéma y interdit l'extraction.

Sensibilité majeure : regroupe les espaces présentant une sensibilité majeure, concernés par des mesures de protection, inventaires spécifiques ou d'autres démarches visant à signaler leur valeur. Les extractions doivent y être évitées ou réduites (voir orientations n°7 et 10 du SRC).



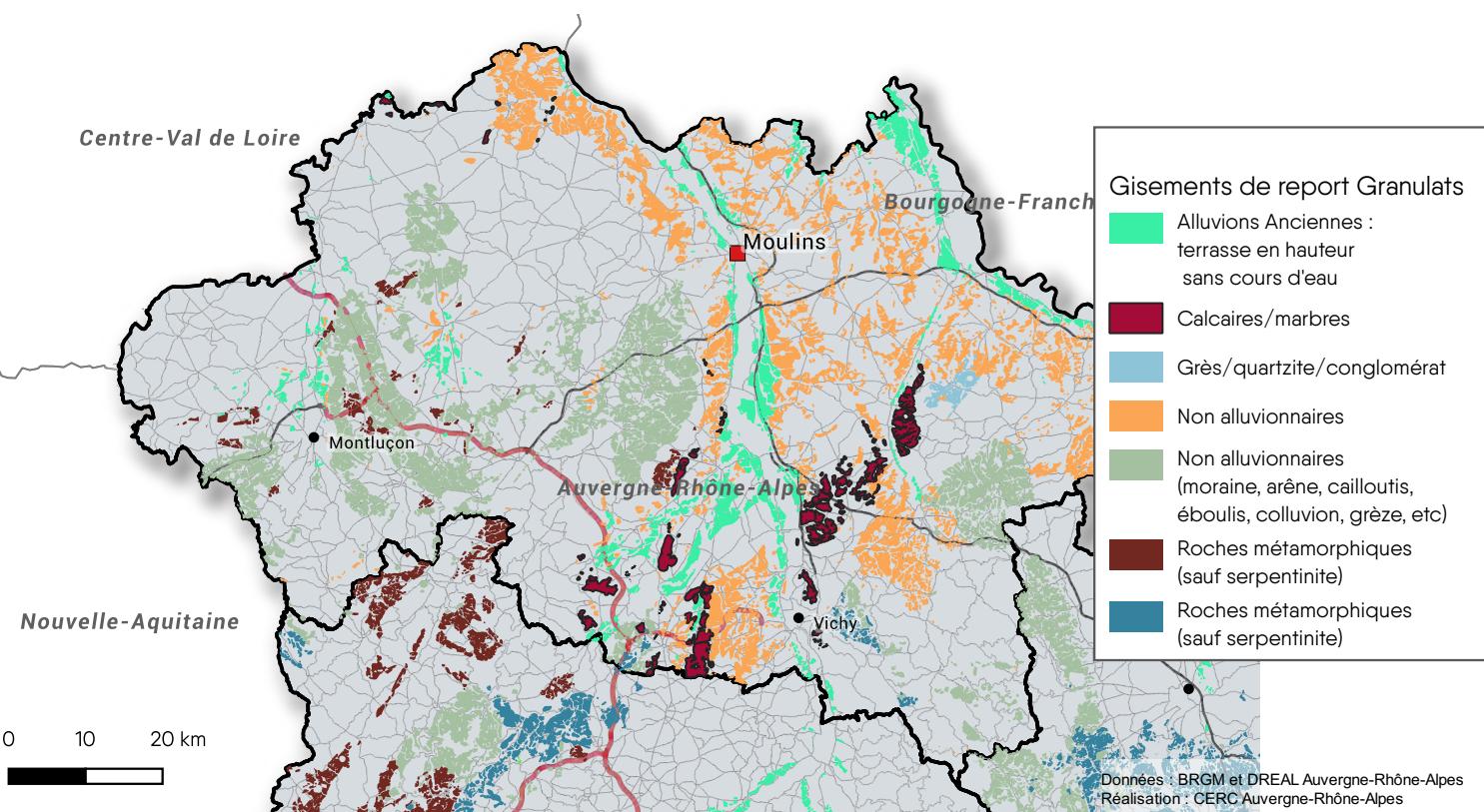
Précision méthodologique sur les cartes page suivante :

Gisement de report BTP : gisements de roches massives et d'alluvionnaires hors d'eau qui pourraient se substituer à l'approvisionnement par des gravières (granulats issus des alluvions en eau). Pour plus d'information, voir le [SRC Auvergne-Rhône-Alpes](#).

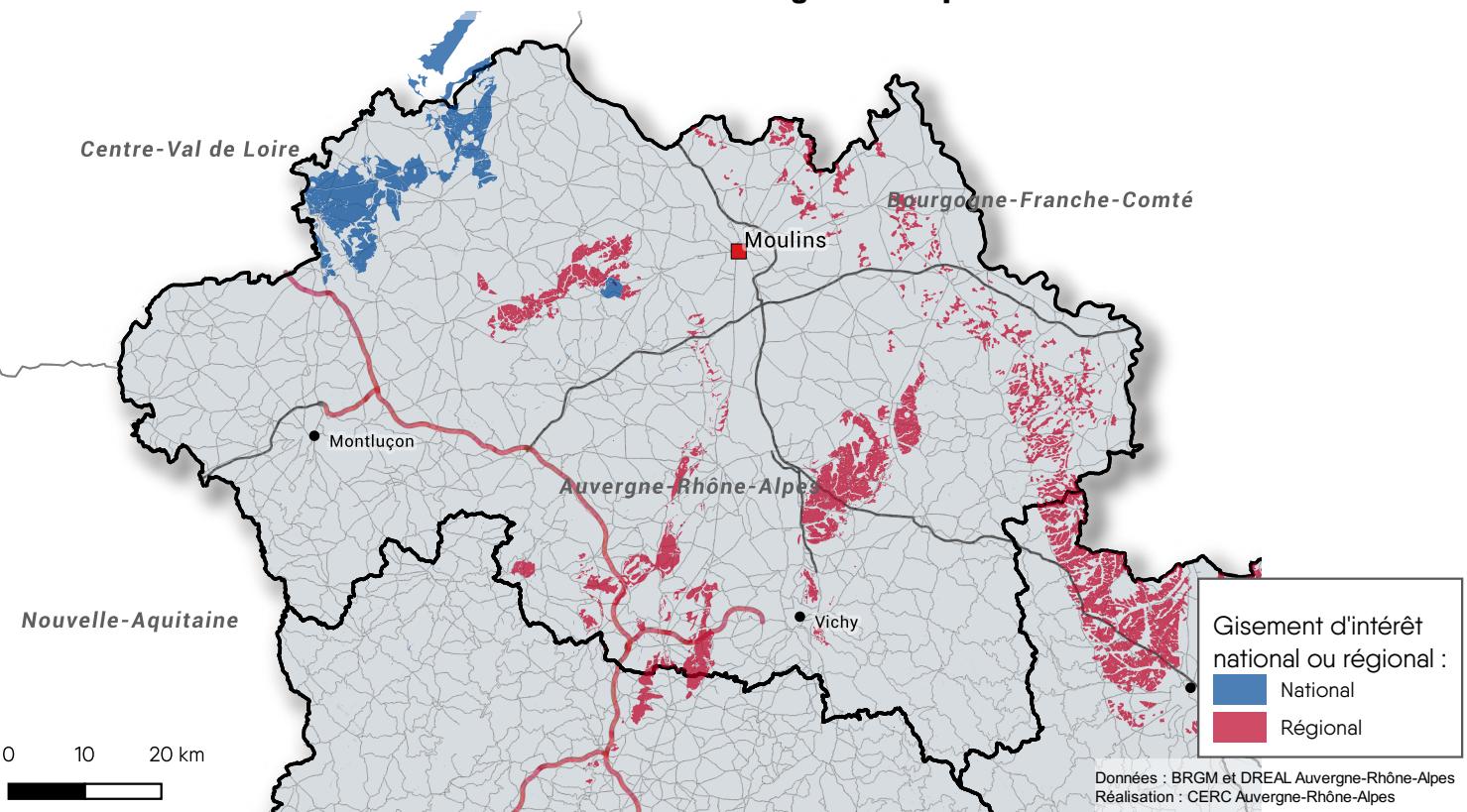
**Gisement d'intérêt national ou régional** : tout gisement présentant un intérêt particulier au regard des substances ou matériaux qui le composent (faible disponibilité nationale ou régionale, dépendance forte d'une activité à ces matériaux, difficultés de substitution, intérêt patrimonial). Pour plus d'information, voir le [SRC Auvergne-Rhône-Alpes](#).



### Gisements de report BTP - Département 03



### Gisement Intérêt National ou Régional - Département 03





## Etat des lieux sur les ressources secondaires issues des chantiers de la filière Construction

### Installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP

Type d'installation	Nombre de site
Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA	
Sites spécialisés Déchets du BTP	42
Sites accueillant des déchets inertes	38
Plateformes de recyclage	8
Carrières accueillant en remblai	17
ISDI	12
Autre installation recevant des inertes	7
Une installation peut compter dans plusieurs catégories (plusieurs activités)	

**38**

installations accueillant des déchets inertes

**54**

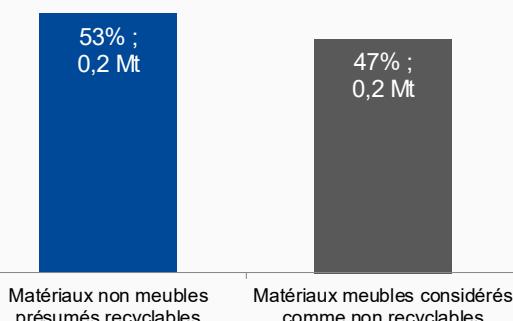
en moyenne par département en AURA

### Gisement des déchets inertes accueillis par les installations

#### Tonnage de déchets inertes accueillis en 2019

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

**Total :**  
**0,4 Mt**



**0,4 Mt**

de déchets inertes reçus sur les installations

**2%**

des déchets inertes reçus dans les installations en AURA

#### Tonnage de déchets inertes :

Tonnage de déchets inertes réceptionnés dans les installations, hors double-compte : dans le cas d'un flux de déchets inertes transitant d'une installation à une autre, son tonnage a été attribué à la dernière installation de réception.

**Matériaux non meubles présumés recyclables** : définis comme les gravas et matériaux rocheux, les déchets d'enrobés, les bétons, les briques/tuiles/céramiques et 50% du tonnage réceptionné en mélange à minima.

**Matériaux meubles considérés comme non recyclables** : définis comme les terres et matériaux meubles non polluées, les boues, les autres déchets inertes et 50% maximum du tonnage réceptionné en mélange.

#### Précision méthodologique sur les analyses portant sur les déchets de construction :

Ces analyses sur les ressources secondaires issues des chantiers proviennent de l'observatoire Déchets du BTP, mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL, l'Ademe, les organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics (FRTP, UNICEM, FFB, CAPEB, FEDEREC, FNADE) et la CERC ARA, dans le cadre du suivi des indicateurs Déchets du BTP du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour plus d'information : [Suivi 2020 des filières de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes](#)





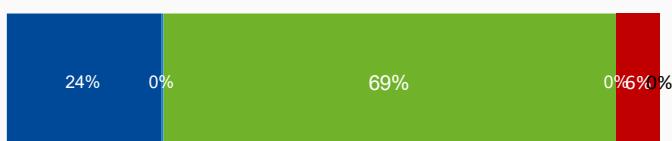
## Etat des lieux sur les ressources secondaires issues des chantiers de la filière Construction

### Traitement des déchets inertes accueillis

#### Traitement et destination des déchets inertes

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

- Recyclage ou valorisation matière
- Réutilisés sur un autre projet
- Valorisés en réaménagement de carrière
- Stockage provisoire
- Stockage ultime
- Autre utilisation ou non connu



**93%**

recyclés, réutilisés  
ou valorisés en carrière

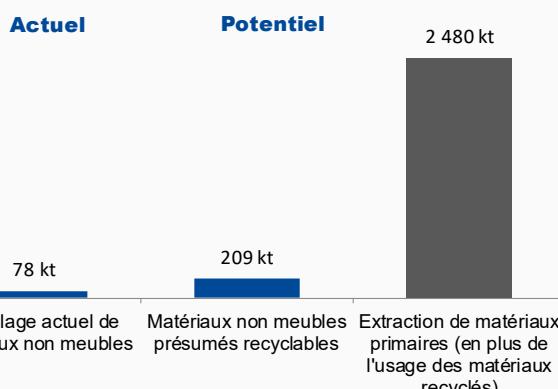
**86%**

en moyenne dans la région AURA

### Potentiel de recyclage vs l'extraction en 2019

#### Potentiel de recyclage des matériaux non meubles - 2019

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA



**78 kt**

recyclés en 2019

**1%**

des déchets inertes recyclés  
en Auvergne-Rhône-Alpes

### Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années

(hors extension / renouvellement des autorisations et installations d'un nouveau site)

Installations	Nombre de site	Tonnage d'inertes à réorienter*
Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA		
Carrières acceptant pour remblai	13	293 kt/an
ISDI	5	320 kt/an
Autre installation recevant des inertes	1	-
Toutes installations recevant des inertes	17	613 kt/an

\*Tonnage maximum autorisé par an pour les ISDI, tonnage réceptionné en 2019 pour les carrières

**613 kt/an**

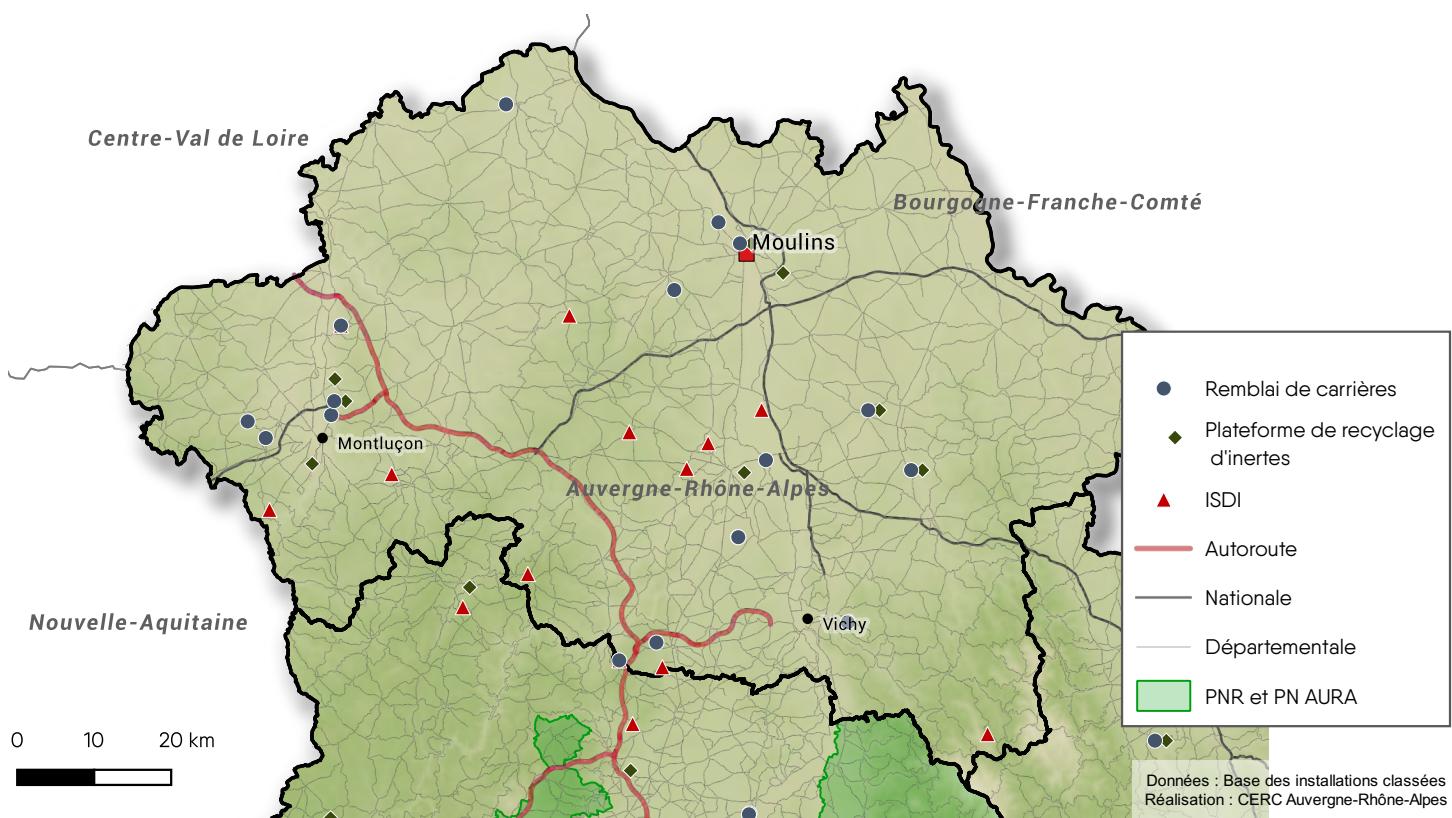
à potentiellement réorienter  
d'ici 10 ans

#### Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années :

La durée de vie des installations indiquée par les exploitants dans l'enquête Déchet de la CERC ARA reprend principalement la date d'échéance de leur Arrêté Préfectoral. La prospective sur les capacités d'accueil est donc réalisées en l'état actuel des autorisations et ne prend pas en compte les demandes de prolongation qui seront déposées dans les prochaines années. Le SRADDET ainsi que le Schéma Régional des Carrières étant plutôt favorables au prolongement des sites encore exploitables, les potentielles fermetures évoquées ne sont pas à considérer au sens strict et ne correspondent qu'à l'arrivée à échéance de l'autorisation actuelle.



### Installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes du BTP - Département 03





## Annexe :

### Liste des carrières - 03 - Allier

Nom	Code Etablissement	Commune	Cmax (kt/an)	Echéance	Filière principale	Substance extraite
CARRIERES VIALLET - andelaroche	0005600471	Andelaroche	110 kt	2039	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	PORPHYRE (ou Roche à texture porphyrite)
MAIRIE DE BAYET	0005600479	Bayet	2 kt	2022	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
IMERYS carrière de Beaulon	0005600480	Beaulon	148 kt	2030	Minéraux industriels	ARGILES
CMCA-CERF Bessay sur Allier	0005600484	Bessay-sur-Allier	150 kt	2025	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
CMCA-CERF Bransat	0005600487	Bransat	300 kt	2048	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	PORPHYRE (ou Roche à texture porphyrite)
CMCA Buxières les Mines	0005600489	Buxières-les-Mines	200 kt	2042	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GNEISS
CMCA Carrières et Matériaux Cent Cérilly	0005600491	Cérilly	200 kt	2037	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
LAUVERGNE COLLINET Chamblet	0005600494	Chamblet	75 kt	2048	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GNEISS
ALZIN Chamblet	0005600495	Chamblet	120 kt	2028	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CARRIERES VIALLET Châtelperron	0005600504	Châtelperron	150 kt	2029	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	CORNEENNE
VICAT carrière de Crêchy	0005600515	Crêchy	1 300 kt	2034	Minéraux industriels	MARNES
GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE Cressanges	0005600516	Cressanges	150 kt	2028	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE	0005600517	Cusset	250 kt	2037	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	RHYOLITE
GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE	0005600518	Cusset	1 400 kt	2034	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	RHYOLITE
MILLEREAU	0005600519	Cusset	100 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE	0005600520	Cusset	50 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CMCA Diou	0005600527	Diou	250 kt	2027	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
MAIRIE DE DOMERAT	0005600528	Domérat	3 kt	2019	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
PINEL JEAN FRANCOIS	0005600540	Ébreuil	4 kt	2047	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	CALCAIRES
IMERYS carrière d'Échassières	0005600543	Échassières	230 kt	2022	Minéraux industriels	KAOLIN
MILLEREAU	0005600545	Ferrières-sur-Sichon	0 kt	2032	Roches ornementales et patrimoniales	GRANITE et GRANULITE
LHOIST FRANCE OUEST	0005600548	Gannat	100 kt	2038	Minéraux industriels	CALCAIRES
CMCA Gannat	0005600550	Gannat	200 kt	2027	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	CORNEENNE
CARRIERES DU MONTLUCONNAIS Huriel	0005600555	Huriel	450 kt	2025	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	DIORITES
LA FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES	0005600559	Louroux-Bourbonnais	68 kt	2043	Minéraux industriels	ARGILES
GRANULATS VICAT Lurcy-Lévis	0005600562	Lurcy-Lévis	100 kt	2043	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICO ARGILEUX
CMCA Carrières et La Carelle Lurcy-Lévis	0005600563	Lurcy-Lévis	12 kt	2028	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
CMCA Carrières Les Baudrins Lurcy-Lévis	0005600564	Lurcy-Lévis	80 kt	2048	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	CALCAIRES
CMCA Meillers	0005600577	Meillers	250 kt	2034	Minéraux industriels	QUARTZITES
VICAT carrière de Montaigu	0005600583	Montaigu-le-Blin	350 kt	2032	Minéraux industriels	CALCAIRES
JALICOT Neuilly le Real	0005600592	Neuilly-le-Réal	40 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
SABLIERE AVIGNON	0005600597	Paray-sous-Briailles	135 kt	2028	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)
LAUVERGNE COLLINET Saint-Angel	0005600617	Saint-Angel	45 kt	2035	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GNEISS
CMCA Saint-Didier-la-Forêt	0005600622	Saint-Didier-la-Forêt	150 kt	2027	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICO ARGILEUX
VICAT carrière St Gérand le Puy	0005600623	Saint-Gérand-le-Puy	300 kt	2023	Minéraux industriels	CALCAIRES





## Annexe : Liste des carrières - 03 - Allier

Nom	Code Etablissement	Commune	Cmax (kt/an)	Echéance	Filière principale	Substance extraite
CARRIERES VIALLET - St-Prix - Courte	0005600641	Saint-Prix	100 kt	2049	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CMCA Saint-Victor	0005600649	Saint-Victor	200 kt	2024	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)
GRANULATS VICAT Souvigny	0005600652	Souvigny	350 kt	2045	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CARRIERES VIALLET Toulon-sur-Allier	0005600656	Toulon-sur-Allier	300 kt	2027	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
JACQUET Treteau	0005600658	Treteau	10 kt	2047	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
JACQUET Trezelles	0005600661	Trézelles	8 kt	2042	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
CMCA Verneix	0005600667	Verneix	250 kt	2038	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GNEISS
CARRIERES VIALLET - St-Pierre Laval	0005601397	Saint-Pierre-Laval	600 kt	Non renseigné	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
IMERYS carrière Les Brosses	0005601408	Diou	49 kt	2026	Minéraux industriels	ARGILES
SEMONSAT FILS Ferme de Rouzat	0005601422	Gannat	130 kt	2022	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
COVED (carrière ex commune de Maillet)	0005601776	Haut-Bocage	1 511 kt	2023	Autre usage	GRANITE et GRANULITE
SEMONSAT FILS Saint-Antoine	0005602032	Gannat	250 kt	2035	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GNEISS
CMCA Saint-Loup et Saint-Gérand de Vaux	0005602533	Saint-Loup	490 kt	2043	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICO ARGILEUX
SEMONSAT FILS Ebrevil	0016400005	Ébrevil	250 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
ENTREPRISE G. BOUHET	0016400007	Luneau	200 kt	2046	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)
GRANULATS VICAT Besson	0016400009	Besson	500 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CARRIERES MOULINAT	0016400017	Domérat	60 kt	2022	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CARRIERES VIALLET - St prix	0016400065	Saint-Prix	140 kt	2036	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CMCA Sauvagny	0016400119	Sauvagny	140 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	MAT. SILICEUX
TERRES CUTES DE BOURGOGNE	0016400197	Neuilly-en-Donjon	3 kt	2032	Minéraux industriels	ARGILES
IMERYS carrière de Thiel sur Acolin	0016400329	Thiel-sur-Acolin	49 kt	2029	Minéraux industriels	ARGILES
SOCIETE MONTLUCONNAISE DE CONSTRUCTION	0016400417	Sauvagny	12 kt	2022	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)



# Panorama réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien financier de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



## Et avec le concours de ses membres de Droit :



## ...de ses membres Adhérents :

AQC Lyon	DDT 43	Fédération du BTP 73
AURA HLM	DDT 63	Fédération du BTP 74
BTP Banque Lyon	DDT 69	Fédération des SCOP BTP
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes	DDT 73	Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie	DDT 74	FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
CRPI Auvergne	Fédération du BTP 01	Pôle Habitat FFB AURA
DDT 01	Fédération du BTP 03	Métropole de Lyon
DDT 03	Fédération du BTP 26/07	Conseil régional de l'Ordre des
DDT 07	Fédération du BTP 38	architectes Auvergne-Rhône-Alpes
DDT 15	Fédération du BTP 42	Routes de France Auvergne-
DDT 26	Fédération du BTP 43	Rhône-Alpes
DDT 38	Fédération du BTP 63	UNGE Rhône-Alpes
DDT 42	Fédération du BTP 69	UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

## ...et de ses partenaires :



## ...et du GIE Réseau des CERC :



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

04-72-61-06-30

[contact@cercara.fr](mailto:contact@cercara.fr) | [www.cercara.fr](http://www.cercara.fr)

Suivez-nous : @cerc\_ara

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproduction strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par rephotographie.